Journal officiel
de l'Union européenne

FR
Série C

C/2025/5412

6.10.2025

Avis à l'attention des personnes physiques ou morales, entités ou organismes faisant l'objet des mesures restrictives prévues par la décision (PESC) 2024/2643 du Conseil, modifiée par la décision (PESC) 2025/2019 du Conseil, et par le règlement (UE) 2024/2642 du Conseil, mis en œuvre par le règlement d'exécution (UE) 2025/2021 du Conseil, concernant des mesures restrictives eu égard aux activités déstabilisatrices menées par la Russie

(C/2025/5412)

Les informations figurant ci-après sont portées à l'attention des personnes physiques ou morales, entités ou organismes visés à l'annexe I de la décision (PESC) 2024/2643 du Conseil ([1]), modifiée par la décision (PESC) 2025/2019 du Conseil ([2]), et à l'annexe I du règlement (UE) 2024/2642 du Conseil ([3]), mis en œuvre par le règlement d'exécution (UE) 2025/2021 du Conseil ([4]), concernant des mesures restrictives eu égard aux activités déstabilisatrices menées par la Russie.

L'article 9, paragraphe 2, du règlement (UE) 2024/2642 requiert que ces personnes physiques ou morales, entités ou organismes déclarent, dans un délai de six semaines à compter de la date d'inscription sur la liste figurant à l'annexe I, la date la plus tardive étant retenue, les fonds ou ressources économiques relevant de la juridiction d'un État membre et qui leur appartiennent ou qu'ils possèdent, détiennent ou contrôlent, à l'autorité compétente de l'État membre dans lequel se trouvent ces fonds ou ressources économiques. Ils doivent coopérer avec l'autorité nationale compétente aux fins de toute vérification des informations à communiquer. Le non-respect de ces obligations sera considéré comme un contournement des mesures de gel des fonds et des ressources économiques.

Les informations à communiquer doivent être envoyées à l'autorité compétente de l'État membre concerné, par l'intermédiaire de son site internet indiqué à l'annexe II du règlement (UE) 2024/2642 ([5]).

([1]) JO L, 2024/2643, 9.10.2024, ELI: http://data.europa.eu/eli/dec/2024/2643/oj.
([2]) JO L, 2025/2019, 6.10.2025, ELI: http://data.europa.eu/eli/dec/2025/2019/oj.
([3]) JO L, 2024/2642, 9.10.2024, ELI: http://data.europa.eu/eli/reg/2024/2642/oj.
([4]) JO L, 2025/2021, 6.10.2025, ELI: http://data.europa.eu/eli/reg_impl/2025/2021/oj.
([5]) http://data.europa.eu/eli/reg/2024/2642/2025-07-15